

Envoi : 11/10/2016
Réception par le Préfet : 11/10/2016
Publication : 14/10/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-9-10-2

Séance du vendredi 7 octobre 2016

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION
SOUTIEN FINANCIER A L'ASSOCIATION ALEOS**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme MEHLEN-VETTER.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. Michel HABIG donne procuration à M. Eric STRAUMANN, Président du Conseil Départemental

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-10-1 du 18 mars 2016 portant sur la Politique de la Solidarité, de la Famille, de l'Insertion et du Logement,
- VU le Règlement Financier du Département,
- VU la convention portant partenariat dans le cadre de la politique départementale d'insertion au titre de l'année 2016 signée avec l'association ALEOS le 19 mai 2016,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} commission lors de sa réunion en date du 23 septembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement complémentaire de 26 075 € à l'Association ALEOS pour l'accompagnement à la Préparation à l'Emploi et à la Formation des bénéficiaires du rSa qui sera versée en une seule fois, à la signature de l'avenant,
- Approuve en conséquence l'avenant ci-joint à la convention du 19 mai 2016 avec l'Association ALEOS portant partenariat dans le cadre de la politique départementale d'insertion au titre de l'année 2016 et autorise le Président à le signer,
- Précise que la dépense sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif 2016 sur le programme H812 imputation 017-564-6574-3048-010 (Autorisation d'Engagement).

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité